



Institut de Formation Aux Professions de Santé



« Formation conduisant
au Diplôme d'Etat d'Ambulancier »

PRESENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION AUX PROFESSIONS DE SANTE

Le Centre Hospitalier de Fougères est l'établissement support de l'IFPS situé à Javené qui comprend

- ✓ un IFSI
- ✓ un IFAS
- ✓ un IFA

MISSIONS

- ✓ Formation au Diplôme d'Etat Infirmier (IFSI)
- ✓ Formation au Diplôme d'Etat Aide-Soignant (IFAS)
- ✓ Formation au Diplôme d'Etat Ambulancier (IFA)
- ✓ Formation Auxiliaire Ambulancier (IFA)

EQUIPE PEDAGOGIQUE

- ✓ Une directrice
- ✓ 11 cadres de Santé Formateurs
- ✓ 1 documentaliste
- ✓ 4 secrétaires
- ✓ 1 agent d'entretien
- ✓ des intervenants extérieurs

MOYENS

- ✓ Salle informatique avec accès internet
- ✓ Centre de documentation
- ✓ Salles de Travaux Dirigés
- ✓ Salles de cours
- ✓ Internet et WIFI



CDI

Des ordinateurs sont disponibles pour les élèves au CDI
Des ouvrages et revues sont disponibles en prêt au CDI

CONDITIONS FINANCIERES ET MATERIELLES

Le coût de la formation :

Le tarif 2018 est de 2520 € sous réserve de modification.

Financement :

Possibilité de bourses du Conseil Régional de Bretagne. Les demandes se font au moment de la rentrée.

Si prise en charge par la Région, 5 places pour la rentrée de Février et 4 places pour la rentrée de Septembre

Prise en charge possible par l'employeur (FONGECIF, ANFH...), promotion professionnelle, Pôle emploi (selon les situations)

Conditions matérielles :

4 tenues professionnelles sont mises à la disposition des élèves par le Centre Hospitalier de Fougères pour l'année de formation.

Les repas du midi peuvent être pris sur place. (Réfrigérateurs et micro-ondes)

Pas d'internat, mais des offres de logements sont à dispositions au secrétariat de l'Institut

Les fournitures scolaires sont à la charge des élèves

Un ordinateur et une imprimante sont conseillés

LE CONCOURS AMBULANCIER

Le dossier d'inscription :

- est téléchargeable sur le site internet du Centre Hospitalier de Fougères dans la rubrique établissement (www.ch-fougères.fr)
- OU disponible au secrétariat de l'Institut de Formation Ambulanciers les jours ouvrables.

Ce dossier devra être renvoyé par courrier recommandé avec avis de réception (cachet de la poste faisant foi) ou déposé au secrétariat pendant les jours ouvrables.

Il comprend :

- ✓ Copie de la carte d'identité / ou du titre de séjour en cours de validité (recto/verso)
- ✓ Permis de conduire en état de validité (période probatoire achevée), avec un solde de points positif
- ✓ Certificat médical de non contre-indication à la profession d'ambulancier, délivré par un médecin agréé.
- ✓ Attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance.
- ✓ Certificat de vaccination (DTP, Hépatite B, BCG, Tubertest) à jour.

Les épreuves

- **Epreuve d'admissibilité** de 2 heures, notée sur 20 points :

- ✓ Sujet de français (10 points)
- ✓ Sujet d'arithmétique (10 points)

Certains diplômes peuvent dispenser de l'épreuve écrite (Baccalauréat, CAP/BEP sanitaire et social...)

- **Epreuve d'admission** de 20 minutes, notée sur 20 points (Entretien sur un thème sanitaire et social et discussion avec le jury sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour la profession)

Un stage d'orientation professionnelle de 140 heures doit être réalisé avant votre date de convocation à l'épreuve orale.

Une expérience d'un an à temps plein en tant qu'auxiliaire ambulancier dispense de cette épreuve

LA FORMATION AMBULANCIER

Deux sessions sont organisées chaque année en février et en septembre

La durée de la formation est de 630 heures :

- ✓ 13 semaines d'enseignement en institut (455 heures),
- ✓ 5 semaines en stage clinique et en entreprise de transport sanitaire (175 heures),
- ✓ 2 semaines de congés sont intégrées dans le cursus.



L'enseignement théorique :

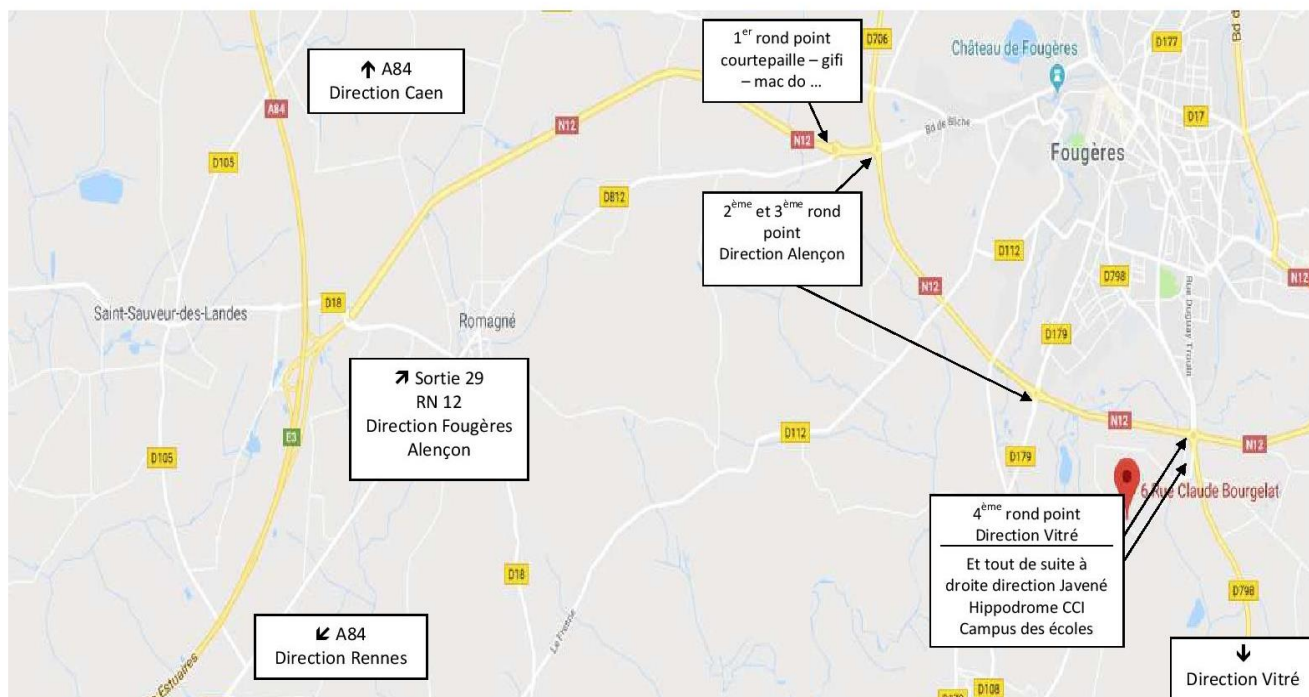
L'enseignement comprend 8 modules qui correspondent chacun à une compétence.

- ✓ Module 1 : Dans toute situation d'urgence, assurer les gestes adaptés à l'état du patient
- ✓ Module 2 : Apprécier l'état clinique d'un patient
- ✓ Module 3 : Respecter les règles d'hygiène et participer à la prévention de la transmission des infections
- ✓ Module 4 : Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des patients
- ✓ Module 5 : Etablir une communication adaptée au patient et à son entourage
- ✓ Module 6 : Assurer la sécurité du transport sanitaire
- ✓ Module 7 : Rechercher, traiter et transmettre les informations
- ✓ Module 8 : Organiser son activité professionnelle dans le respect des règles et des valeurs de la profession

L'enseignement clinique :

Les 5 stages sont réalisés en milieu professionnel dans le secteur sanitaire, en établissement de santé et en entreprise de transport sanitaire.

ACCES GEOGRAPHIQUE



IFPS du Centre Hospitalier de Fougères - IFA

ZA de la Grande Marche - 6 rue Claude Bourgelat

35133 JAVENE

Tél : 02 99 17 71 24

Site internet : www.ch-fougères.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Du lundi au vendredi

De 9 h à 12 h et de 12 h 30 à 16 h 30

